

Vous louez la salle des fêtes Ce que vous devez savoir

Avant l'événement

Réservation :

Contactez la Mairie de Fons : tél : 05 65 40 10 67 mail : marie.fons@orange.fr

- Jours et heures d'ouverture : Les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 19h00.

Contrat :

Il vous sera demandé :

- de remplir et de signer un contrat de réservation,
- un chèque de caution de 500€
- un chèque d'acompte de 103€ qui sera encaissé à l'issue de la réservation
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire** établie par votre assureur aux dates de l'évènement (du jeudi au lundi).

Mise à disposition de la salle :

- Le jeudi qui précède l'évènement dès 13h30.
- Jusqu'au lundi matin suivant à 13h30.

Remise des clefs :

- Prendre rendez-vous avec la personne responsable : Mme KADJATI Marie José (Tél. 06 33 40 84 76)
- Les clefs sont remises sur place à la salle des fêtes (pas à la Mairie) lors d'un premier état des lieux le jeudi.

Après l'événement

- Un nouvel état des lieux sera fait le lundi matin à 13h30.
- Le chèque de caution est rendu si aucune dégradation n'est constatée.
- La facture de location de la salle des fêtes et des charges vous sera remise lors de l'état des lieux de sortie et son règlement sont à transmettre en même temps à Mme KADJATI.

Il vous est conseillé de prévoir :

Du papier de toilette en complément de celui fourni.

Du produit de lave-vaisselle en complément de celui qui vous est fourni.

Des torchons de cuisine, non fournis.

Par égard pour le voisinage, après 2 heures du matin, veuillez être attentifs à réduire les nuisances sonores.